

COMITE DE PILOTAGE DU PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE GATINE POITEVINE

13 février 2017

Compte-rendu



Représentant	Nom
CARUG	Philippe BARBIER, Président
Chambre d'Agriculture	Christophe LIMOGES, Elu
Chambre de Commerce et d'Industrie	Marion BAUDU, Chargée de conseil - entreprises en Gâtine
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Alice BELEGOU, Elue
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Vincent VALLEE, Chargé de mission
Conseil Départemental des Deux-Sèvres	Gilbert FAVREAU, Président
CPIE de Gâtine Poitevine	Serge MORIN, Président
CPIE de Gâtine Poitevine	Adèle GAMACHE, Directrice
DDT des Deux-Sèvres	Annick MORIN, Chef du pôle territorial Nord
Deux-Sèvres Nature Environnement	Moea LARTIGAU, Administratrice
DREAL Nouvelle-Aquitaine	Sophie AUDOUARD
Elue du territoire	Delphine BATHO, Députée de la 2 ^{ème} circonscription des Deux-Sèvres
Elue du territoire	Nathalie BRESCIA, Maire d'Amailloux
Jeunes Agriculteurs	Vincent JAMONNEAU
Jeunes Agriculteurs	Thibaud GARNIER
OS Parthenaise	Didier DUPUIS
Pays de Gâtine	Didier GAILLARD, Président
Pays de Gâtine	Jean-Pierre RIMBEAU, Vice-président
Pays de Gâtine	Francine CHAUSSERAY, membre du Comité syndical
Personne qualifiée	Dominique BROUARD
Sous-préfecture de Parthenay	Ludovic CORBEAU, Secrétaire Général
Tourisme en Gâtine	Noémie PILLET, Directrice
Région Nouvelle-Aquitaine	Anne-Françoise SIROT DEVINEAU, Responsable Service Biodiversité Eau Paysage - Poitiers
Pays de Gâtine	Ronan CESBRON, Directeur
Pays de Gâtine	Virginie MATTRAT
Pays de Gâtine	Camille BEVILLON

M GAILLARD remercie les participants présents à ce premier comité de pilotage du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine. Il excuse M. Coiffard et M. Gamache. Les prochaines réunions prendront en compte le calendrier des instances du Conseil régional. Il est également proposé de modifier l'horaire pour réunir le comité de pilotage à partir de 20h.

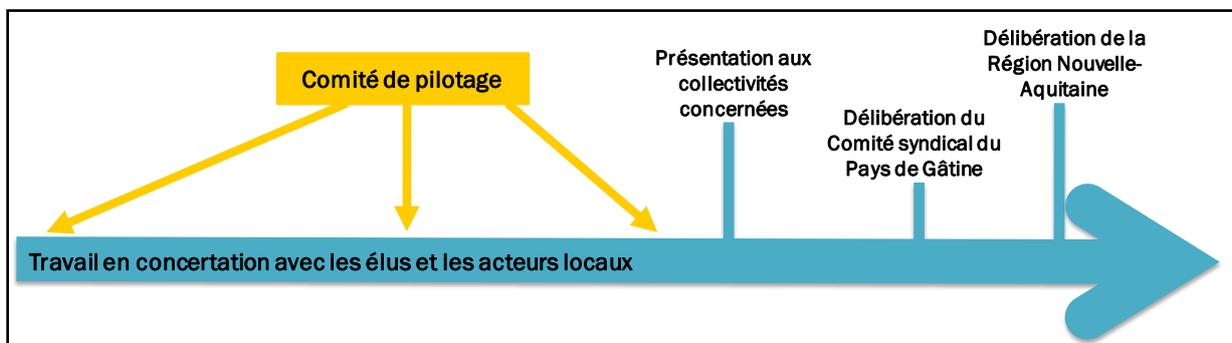
M GAILLARD revient sur l'historique du projet. Après une première réflexion en 2005, M. Gilbert FAVREAU alors Président du Pays, a relancé ce projet en 2015. La Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité accompagner le territoire dans ce projet. C'est ainsi que deux premières réunions ont été organisées en novembre, l'une à destination des Maires du Pays de Gâtine et la seconde pour les acteurs locaux du territoire. Parallèlement, la Région a validé une aide financière pour soutenir le territoire dans l'émergence de ce projet (dossier d'opportunité).

- La réunion se poursuit par une présentation du rôle du comité de pilotage.

Le comité de pilotage oriente et arbitre

Le comité de pilotage s'assurera de l'avancement de la démarche en se réunissant pour chaque grande étape du projet et lors de points intermédiaires. Il validera les documents présentés au Comité syndical du PETR du Pays de Gâtine qui seront ensuite proposés à la Région Nouvelle-Aquitaine.

M GAILLARD insiste sur le fait que les membres du comité de pilotage sont les ambassadeurs du projet sur le terrain et qu'inversement, ils se doivent de faire remonter les réticences ou les questionnements en toute transparence.



L'ordre du jour de la réunion est l'objectif fixé par les élus pour 2017 : La rédaction du dossier d'opportunité.

Le dossier d'opportunité est la première étape de création d'un Parc naturel régional. Ce dossier aboutit à un avis du Préfet de Région. L'avis d'opportunité est nécessaire pour lancer la réflexion sur le projet de la Charte du Parc, c'est-à-dire le contrat que le territoire rédigera avec ses partenaires pour 15 ans.

Pour rappel, le contenu du dossier d'opportunité est présenté dans la note d'invitation du comité de pilotage et dans le guide réalisé par la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Pour écrire le dossier d'opportunité, le Pays de Gâtine doit fournir un état des lieux du territoire. Les élus en appellent donc aux partenaires présents au comité de pilotage afin de recueillir l'ensemble des données disponibles. L'objectif est que chacun alimente le dossier pour construire un projet « irréprochable ».

La concertation est un enjeu primordial pour la réussite du projet mais également pour l'obtention de l'avis d'opportunité. Les pistes de réflexions ont été présentées aux membres du comité de pilotage.

Les commissions du Pays de Gâtine sont actuellement des commissions d'élus répartis en fonction des missions du Pays de Gâtine (Environnement, Urbanisme, Economie, Santé...). L'objectif, pour la rédaction du dossier d'opportunité, est d'ouvrir ces commissions aux acteurs locaux et de réorganiser leur fonctionnement autour des enjeux du territoire en lien avec le projet de PNR.

Les partenaires et les chargés de mission du Pays de Gâtine établiront l'état des lieux du territoire. Un premier travail en commission aura pour objectif d'identifier les fragilités et les enjeux du territoire. Il est proposé d'organiser à cette occasion un séminaire de travail réunissant les commissions sur une journée. Un groupe de travail est créé pour travailler sur l'organisation de ce séminaire.

Questions et remarques des membres du comité de pilotage

Mme BELEGOU souhaite savoir quand la Charte sera écrite ?

La charte sera écrite après l'avis d'opportunité rendu par le Préfet de Région.

Mme BATHO précise que l'avis d'opportunité acte une étape qui justifie d'aller plus loin. Il y a deux critères importants à faire figurer dans le dossier d'opportunité : les fragilités du territoire en lien avec le projet de PNR (faire valoir l'intérêt d'un PNR pour le territoire), et la mobilisation et l'implication des acteurs du territoire.

Mme AUDOUARD rappelle que l'avis d'opportunité est formulé suite à un avis du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature). L'avis des membres du CNPN est un guide pour l'écriture de la charte.

M MORIN insiste sur l'aspect identitaire du territoire qui doit être mis en avant dans le dossier. Il se demande également comment réussir à mobiliser sur un territoire vaste comme le Pays et présentant des disparités de par la présence du bocage entouré de deux plaines.

M FAVREAU souhaite rappeler qu'il n'y a jamais eu de problème de mobilisation sur l'ensemble du territoire. Il peut y avoir des réticences ponctuelles mais il n'y a pas de problème lié à la mobilité des acteurs. Ce territoire possède une forte expérience d'action au regard de ses 40 années d'existence).

Mme PILLET demande si l'aide de la Région peut également être mise au service de l'animation du projet.

M CESBRON répond que c'est en effet prévu dans le budget de pouvoir faire appel à des prestataires extérieurs pour leur confier des missions d'animation.

M FAVREAU interroge la DREAL pour connaître les attentes de l'Etat dans ce dossier.

Mme AUDOUARD vient du site de la DREAL de Bordeaux, elle a accompagné le projet de Parc dans le Médoc. Elle répond qu'elle ne connaît pas encore bien le territoire de la Gâtine mais elle conseille d'intégrer une réflexion sur l'avenir du territoire : quel projection à 20 ans ? Le dossier d'opportunité doit également insister sur le volet paysager.

Mme SIROT DEVINEAU précise également les attentes de la Région. Concernant la dimension paysagère du bocage, il a été identifié comme un enjeu du Schéma régional de Cohérence écologique

(SRCE), aussi le dossier pourra présenter une appréciation de l'évolution du bocage sur les 20 dernières années.

M MORIN propose que cette étude comporte également un volet sur l'évolution sociologique du territoire.

M BROUARD insiste sur la prise en compte de la thématique « Eau » dans le dossier par référence au dossier Leader+ porté par le Pays de Gâtine dans les années 2000-2006 « La Gâtine, château d'eau du Poitou ». C'est un enjeu à mettre en avant, un élément structurant du paysage et du territoire.

Suite à des échanges sur l'organisation des commissions, les membres du comité de pilotage souhaitent ne pas trop sectoriser les travaux et insistent sur le besoin de vision transversale.

Mme BATHO rappelle la nécessité de ne pas se disperser et de rester dans le domaine de compétence d'un Parc. Il faut rassurer les collectivités partenaires, le Parc ne vient pas empiéter sur des domaines de compétences obligatoires des collectivités.

M BARBIER est interrogé sur le volet culturel. Il fait remonter le besoin d'un projet culturel de territoire pour fédérer la multitude d'acteurs dans ce domaine et optimiser les moyens. Ce sentiment semble partagé par les membres du comité de pilotage dans leur domaine d'action. Il est important d'avoir une réflexion sur un territoire qui est riche au niveau culturel et artistique. Le projet de Parc sera l'occasion d'interroger les compagnies pour savoir si elles souhaitent y participer.

M MORIN propose que le patrimoine architectural, d'une grande richesse sur la Gâtine, soit également mis en avant dans le dossier d'opportunité.

Mme CHAUSSERAY précise qu'il faut intégrer à cette thématique le petit patrimoine.

Mme BRESCIA souhaite que lors de la réflexion prospective, la jeunesse ne soit pas oubliée. Les jeunes du territoire qui sont investis dans différents organismes doivent trouver une place dans ce projet, ils représentent l'avenir.

M BARBIER précise qu'au niveau culturel ils sont les acteurs et les consommateurs de demain.

M LIMOGES insiste également sur le lien de la thématique jeunesse avec l'enjeu essentiel du maintien de la population sur le territoire.

Mme LARTIGAU pose la question du périmètre du projet.

M GAILLARD admet qu'il s'agit d'une vraie question pour le projet. Il semble pertinent de se concentrer sur les limites actuelles du Pays qui équivalent au périmètre du SCoT récemment approuvé par le Pays. Le Pays porte également plusieurs programmes financiers à cette échelle. Enfin d'autres structures intervenant dans les domaines de la culture ou du tourisme fédèrent et agissent sur ce même territoire. Cette cohérence spatiale est un atout pour le projet.